

NOM DU PARTICIPANT	IDUL	RÉGIME
		RCRUL

Le Règlement du RCRUL prévoit que vous pouvez verser des cotisations volontaires au Régime de retraite en plus des cotisations salariales régulières.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

Déduction d'impôt :

Les cotisations volontaires versées en argent sont déductibles d'impôt comme une cotisation au REER. Vous devez toutefois respecter les plafonds fiscaux en termes de montant admissible.

Intérêts :

Les cotisations volontaires s'accumulent avec intérêts au taux de rendement net de la caisse de retraite selon l'option de placement choisie. Ce rendement n'est pas garanti, il peut être positif ou négatif. **De plus, le Régime ne peut garantir que le rendement des prochaines années sera équivalent à celui des dernières années.**

Horizon de placement :

Compte tenu des fluctuations des marchés financiers, un horizon minimal de placement de trois ans est approprié pour ce genre de placement.

Frais de gestion :

Les frais applicables sont les mêmes que ceux de la caisse de retraite. Au cours des dernières années, ils se sont élevés à environ 0,7 % de l'actif.

Modalités de retrait :

Habituellement, les cotisations volontaires ne seront remboursées, transférées ou une prestation variable sera versée à même le Régime qu'au moment de la cessation de participation active au régime. Toutefois, un participant peut demander, au cours de sa participation active, que lui soit remboursée ou transférée la totalité ou une partie de ses cotisations volontaires. Une telle demande ne peut toutefois être effectuée qu'à deux reprises. Le participant qui se prévaut de ses deux droits de remboursement ou de transfert ne pourra plus par la suite cotiser volontairement au RCRUL.

CHOIX DU PARTICIPANT

Je désire verser des cotisations volontaires au RCRUL et j'atteste comprendre toutes les modalités concernant ces cotisations volontaires à la suite de la lecture du document d'information que j'ai reçu.

Montant approximatif qui sera versé :

REER

CRI

Argent (écart de cotisation de l'année)

Date approximative du versement de la cotisation volontaire :

Signature du participant

Date

Réservé au Bureau de la retraite

PAR :

REÇUE LE :